



Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse

GUIDE D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ECO-RESPONSABLE



Vers une démarche éco-responsable

Etre éco-responsable qu'est-ce que c'est ?

C'est d'abord prendre conscience de son environnement et faire en sorte que les actions mises en place dans l'organisation de l'évènement n'aient pas un impact néfaste sur celui-ci.

C'est penser et agir « collectif », observer ce qui est déjà mis en place sur d'autres manifestations, puis s'en servir pour les reproduire voire les améliorer. C'est aussi mettre en commun les moyens existants.

Le Parc vous accompagne :

Le Parc naturel régional souhaite encourager et valoriser davantage les initiatives éco-responsables dans l'organisation des évènements montés sur le territoire.

Que vous soyez : une commune, une association, un collectif d'habitants, un comité des fêtes, un acteur touristique, culturel ou une encore une entreprise le Parc peut vous accompagner dans cette démarche.

Il vous apporte des conseils, des outils voire une formation pour acquérir des éco- gestes simples et pratiques qui deviendront ensuite des réflexes.

Vous trouverez dans cette rubrique les informations nécessaires pour mettre en place une organisation éco-responsable de votre évènement selon vos moyens humains et financiers.

Selon les engagements que vous aurez pris, le Parc peut être partenaire de votre évènement et vous proposer un soutien concret sur les points suivants :

➤ Prêt de matériel

7 Barnums (3x3 m)

8 Tables pliantes

8 Chaises pliantes

80 Chaises longues

6 Poubelles pour les événements

2 Panneaux d'entrée de manifestation : « Bienvenus sur une manifestation éco-responsable »

Ce matériel sera prêté sur réservation préalable et selon la disponibilité.

➤ L'utilisation du logo du Parc

MANIFESTATION
ÉCO-RESPONSABLE
avec le soutien du



Le logo du Parc peut être apposé sur les supports de communication de votre évènement, accompagné de la mention suivante :



Déclaration et demande d'autorisation

1. Déclarer votre manifestation à la sous-préfecture de votre département

QUAND ?

Au minimum 3 mois avant le début de votre évènement.

Dans l'idéal anticipez cette démarche plusieurs mois à l'avance car l'administration doit consulter le Parc, l'ONF et les services déconcentrés de l'Etat.

A QUI ?

Pour les Yvelines

Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie,

18/20 rue de Lorraine

8 200 MANTES LA JOLIE

Tel: 01.30.92.85.35 /01.30.92.85.38

pref-spmlj-sport78@yvelines.gouv.fr

<http://www.yvelines.gouv.fr/Demarches-administratives/Organisation-d-epreuves-sportives-sur-la-voie-publique>

Pour l'Essonne :

Sous-préfecture de Palaiseau

Avenue du Général de Gaulle

91125 Palaiseau Cedex

<http://www.essonne.pref.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/La-Sous-Prefecture-de-Palaiseau/La-sous-prefecture-de-Palaiseau>

QUOI ?

I. Pour une manifestation sportive : course à pied, cheval, vélo etc... vérifiez en premier lieu sur une carte :

- Les communes traversées
- Le foncier des bois ou forêts parcourus (publics ou privés , domaniaux, régionaux ou départementaux)
 - ☞ La liste et la carte des propriétés du département des Yvelines est consultable sur :
<https://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/environnement/patrimoine-naturel/a-decouverte-de-nature/les-espaces-naturels-departementaux>
 - ☞ La liste et la carte des propriétés du département de l'Essonne est consultable



sur :

http://www.essonne.fr/index.php?id=5508#.UtVSQPvhR_Q

☞ La liste et la carte des propriétés régionales de l'Agence des Espaces Verts est consultable sur :

<http://www.aev-iledefrance.fr/aides-et-demarches/demande-d-occupation-du-territoire#>

➤ Les zones Natura 2000 traversées

Sur le territoire du Parc, vous êtes susceptibles d'être concerné par 3 sites Natura 2000, consulter les cartes en lignes pour vérifier si votre itinéraire coupe sur tout ou partie l'un de ces 3 sites :

☞ Site FR1100796 - Forêt de Rambouillet

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1100796>

☞ Site FR1100803 - Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1100803>

☞ Site FR1112011 - Massif de Rambouillet et zones humides proches

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1112011>

II. Vous devez ensuite faire une demande d'occupation temporaire du domaine public ou de la voie publique :

<http://vosdroits.service-public.fr/associations/R2237.xhtml>

2. Recueillir l'avis des instances concernées

Une fois votre projet de parcours établi, envoyez le tracé du parcours sur fond de carte détaillé avec date, lieu et nombre de participants à :

- Chacune des communes concernées pour validation des chemins empruntés.
- Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour validation des itinéraires empruntés sur le territoire :

Baptiste PERRIN, Technicien chemin, liaisons douces :

b.perrin@parc-naturel-chevreuse.fr



- **L'Office National des Forêts** pour validation des chemins empruntés en forêts domaniales.

- **Pour les Yvelines responsable de l'Unité territoriale de Rambouillet :**

Monsieur Pierre DEMANGEAT
ONF Unité Territoriale de Rambouillet
3, rue de Groussay
78514 RAMBOUILLET CEDEX
pierre.demangeat@onf.fr

- **Pour l'Essonne et une partie est des Yvelines responsable de l'Unité territoriale Ouest Essonne :**

Monsieur Pascal MARTIN
ONF Unité Territoriale Ouest Essonne
MF de l'Obélisque
91370 VERRIERES LE BUISSON
pascal.martin@onf.fr



3. Demandes d'autorisation de passage aux différents propriétaires des forêts publiques

- Envoyer le tracé du parcours aux Conseils Généraux et à l'Agence des Espaces Verts (AEV) pour validation des chemins empruntés en forêts départementales ou régionales.

Pour le Conseil Général des Yvelines 78 :

Madame Catherine ASTIER
Conseil général des Yvelines
Direction de l'Environnement
castier@yvelines.fr

Pour l'AEV :

Madame Assia MAHTOUT
Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France
amahtout@aev-iledefrance.fr

Pour le Conseil général de l'Essonne (91) :

Grégoire Martin,
Conseil général,
Hôtel du département,
DENV/CENS, BD de France,
91012 Evry cedex,
06-76-72-98-08
gmartin@cg91.fr .

- Parallèlement à vos demandes de passage vous devez renseigner un dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000 à télécharger ici :
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-accompagnement-de-l-a1140.html>

Pour remplir cette évaluation d'incidences, vous devez consulter les **Documents d'Objectifs** concernés par ces sites :

☞ Pour les sites FR1100796 - Forêt de Rambouillet et FR1100803 - Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline :

http://webissimo.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/DOCOB_Rambouillet_cle2681b8.pdf



☞ Pour le site FR1112011 - Massif de Rambouillet et zones humides proches :
http://www.yvelines.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/J-docob-final-21-05-13_1_cle515b67.pdf

- Les Espaces naturels sensibles traversés doivent être également identifiés par vos soins. Vous trouverez sur ce lien une carte précise des ENS situés dans l'Essonne :
http://www.essonne.fr/cadre-de-vie/la-carte-des-ens/#.Ut0ID_tKFiw

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'ONF, pour vous aider dans l'élaboration de votre dossier technique :

Pour l'ONF, responsable de l'Unité territoriale de Rambouillet :

Monsieur Pierre DEMANGEAT
ONF Unité Territoriale de Rambouillet
3, rue de Groussay
78514 RAMBOUILLET CEDEX
pierre.demangeat@onf.fr



LES INITIATIVES ECO-RESPONSABLES

Préserver les ressources du territoire

Veillez à :

- Respecter le tracé des parcours indiqués par les différentes instances : Sous-préfecture, ONF, PNR
- Préserver les espaces naturels
Ex : ne pas laisser de déchets dans la nature, utiliser les chemins aménagés pour le passage des courses à pied, VTT, chevaux etc...
- Utiliser un balisage éphémère et discret, non polluant pour l'environnement.
Ex : rubalise, aucune affiche sur les arbres ni sur les panneaux de signalisation. Utiliser des piquets en bois pour mettre vos affiches ou panneaux d'orientation

Important : Attention le balisage est interdit sur les panneaux de signalisation routière
Demander l'autorisation à la DDT et aux communes concernées, l'implantation de panneaux signalétique sur les bords de route.

Contact pour le secteur Sud Yvelines :

Conseil général des Yvelines
M. Jean Pierre BURDET
Direction générale des Services
Direction des Routes et des Transports
Subdivision Territorial Centre et Sud
13 chemin de Gommery
78120 Rambouillet

Conseil général des Yvelines
Subdivision Est
2, bis avenue Clément Ader
78000 VERSAILLES

- Installer la signalétique et le balisage au plus tôt 8 jours avant la manifestation et les retirer au plus tard le lendemain.
- Restituer intacts les espaces publics où se déroulent la manifestation
Ex : ramasser tous les déchets, enlever tout le matériel lié à l'évènement etc...
Votre évènement ne doit laisser aucune trace après son passage.



Déchets

- Gérer le tri et la collecte des déchets de manière raisonnée, en concertation avec les sociétés de ramassage.

Sur le territoire du Parc il existe trois sociétés de ramassage des déchets qui peuvent vous accompagner dans la gestion des déchets liés à votre manifestation.

Pour connaître les communes gérées par chaque syndicat reportez-vous à leur site Internet :

SIOM de la Vallée de Chevreuse

Tél. 01 64 53 30 00

contact@siom.fr

<http://www.siom.fr/>

SICTOM DU HUREPOIX (Essonne)

Tel : 01.69.94.14.14

Mail : sictom.hurepoix@wanadoo.fr

<http://www.sictom-du-hurepoix.fr>

SICTOM de RAMBOUILLET

<http://www.sictomregionrambouillet.com>

- Mettre en place une signalétique claire et visible sur les bacs de tri sélectif afin de faciliter le repérage des containers.

Conseil : Placer les bacs de tri aux endroits stratégiques sur le lieu de la manifestation : point de restauration, sanitaires, entrée et sortie du site.

- Mettre en place une équipe d'ambassadeurs du tri chargée de la vérification du tri et de l'évacuation des déchets.
- Mettre en place des cendriers à différents lieux de la manifestation (entrée des salles, proche des sanitaires, point de restauration).
Ex : Proposer des cendriers de poche aux participants ou utiliser des pots de fleurs remplis de sable.
- Réduire l'emploi des bouteilles d'eau en les substituant par des fontaines ou bonbonnes d'eau ou par des rampes à eau.



Restauration

- Limiter les déchets en utilisant de la vaisselle réutilisable et en réduisant les emballages alimentaires.
- Estimer les quantités de nourriture selon la fréquentation attendue et prévoir avec les fournisseurs la reprise des invendus ou des produits non consommés.
- Limiter au maximum les emballages au moment des achats. Privilégier les grands contenants plutôt que les petits. C'est plus économique et plus écologique.
- Travailler en concertation avec le traiteur dans la gestion des déchets alimentaires et s'assurer que le tri des déchets est bien respecté.
- Sur les points de restauration, privilégier des produits de saison et favoriser les circuits courts en se fournissant auprès des producteurs locaux du territoire afin de réduire les coûts de transports et l'émission de CO₂.
- Intégrer petit à petit des produits issus de l'agriculture biologique ou des produits équitables :
- Valoriser les spécialités locales en proposant la dégustation et la vente de produits du terroir ou inviter les producteurs du Parc à participer à la manifestation.

Le saviez-vous ? Sur le territoire du Parc il existe une dizaine de producteurs labellisés AB proposant les produits suivants : farine, pain, légumes, bière, produits laitiers, jus de fruit. Reportez-vous à la liste des producteurs du Parc disponible sur le site Internet ou à la maison du Parc.



Matériel

Eclairage

- Installer des systèmes de minuteries ou déclencheurs automatiques qui ne fourniront de la lumière que lorsqu'elle est nécessaire et sur une durée limitée. *(Pour les manifestations se déroulant en intérieur dans des infrastructures publiques)*
- Eclairer les endroits stratégiques qui ont vraiment besoin de l'être ; comme les points de tri, de restauration et les points d'accès au site.
- Privilégier les lampes « basse consommation » LBC plutôt que les ampoules classiques. Eviter les lampes halogènes, consommatrices d'énergie.

Les équivalences

Ampoule classique	LBC
40w	9w
60w	11w
100w	20w

- Utiliser des lampes à énergie solaire pour éclairer les lieux qui n'ont pas besoin d'une grande luminosité.

★ **Astuce** : Consultez un calendrier lunaire afin de vérifier à quel moment du cycle de la lune tombe votre évènement. Si c'est un jour de pleine lune vous gagnerez en lumière naturelle et économiserez ainsi en énergie. <http://www.calendrier-lunaire.net/>

➤ Location du matériel

- Sélectionner les fournisseurs de matériels utiles à mon évènement, selon des critères de proximité (essayer de ne pas dépasser les frontières régionales) afin de limiter les déplacements et l'émission de CO2.
- Vérifier que les prestataires choisis s'engagent dans une démarche de développement durable au sein de leur activité et les sensibiliser au fait que votre évènement a un objectif éco-responsable.
- Se rapprocher du Parc naturel ou d'autres organisateurs de manifestation pour emprunter du matériel et éventuellement acheter ou louer de manière groupée du petit matériel.



Une bonne astuce pour réduire ses coûts !

➤ *Sonorisation*

- Veiller à ce que le volume sonore de la manifestation ne perturbe pas l'environnement alentour (habitations, faune locale)
- Tester la puissance sonore du matériel que j'utilise avec un sonomètre.

Economie d'eau, sanitaires

- Sensibiliser le public par le biais de panneaux, sur l'importance des économies des ressources comme l'eau
- Vérifier les installations d'eau sur le site de la manifestation afin qu'il n'y ait pas de fuite constatée.
- Installer des toilettes sèches sur le lieu de la manifestation et mettre en place une équipe de sensibilisation sur le dispositif.
- Préférer les bombonnes à eau ou les fontaines à eau plutôt que les bouteilles en plastiques pour limiter les déchets inutiles.
- Louer ou acheter des rampes à eau sur les points de ravitaillement des courses sportives ou pour les buvettes. Contacter la compagnie de gestion de l'eau potable locale pour le raccordement des rampes.

Le saviez-vous ?

Les toilettes chimiques, couramment utilisées lors de manifestations consomment environ 250 litres d'eau par cabine, utilisent des produits polluants, et nécessitent d'être souvent vidées.

Transport et accessibilité

- Réfléchir en amont à l'implantation de la manifestation afin qu'elle soit facilement accessible en transport en commun. Proximité d'une gare ou d'arrêt de bus de ligne.
- Encourager l'utilisation des transports en commun ou du covoiturage sur les supports de communication en indiquant les modes de transports alternatifs existants
Ex : Gare la plus proche, horaires des trains et de bus, navette mises en place
Créer une page spécifique covoiturage liée à votre évènement sur un site de covoiturage
- Engager un partenariat avec une compagnie de transport locale afin de mettre en place des navettes gratuites pour les participants vers et depuis le lieu de la manifestation.
- Si la manifestation est payante, encourager l'utilisation des transports en commun en proposant un tarif réduit aux personnes justifiant d'un ticket de transport.



- Prévoir des parkings à vélo sécurisés sur le site.
- Proposer des réductions tarifaires pour les familles, les demandeurs d'emploi, les enfants, les étudiants...
- Prévoir un accès et un accueil particulier pour les personnes à mobilité réduite.
- Installer une plate-forme surélevée près de la scène et des rampes d'accès
- Réserver des toilettes adaptées pour les personnes handicapées

Communication

- Définir les moyens de communication pertinents par rapport au public visé (habitants du Parc, franciliens, touristes, professionnels, sportifs, jeunes, seniors) et utiliser les réseaux sociaux comme facebook, twitter etc...
- Limiter l'impression de supports papiers : flyers, brochures, affiches et préférer la communication par Internet ou l'envoi de courriers électroniques.
- Imprimer les documents en recto-verso et privilégier les faibles grammages.
- Privilégier des gammes de papier recyclé ou labellisé FSC.
- Contacter des imprimeurs bénéficiant du label « Imprim Vert » qui garantit l'engagement pour des pratiques en faveur de l'environnement.
- Limiter autant que possible les aplats de couleur lors de la conception d'imprimés pour minimiser la consommation d'encre.
- Comptabiliser le nombre d'impressions réalisées par rapport à la diffusion réelle afin d'ajuster les quantités d'une année sur l'autre.
- Inscrire la mention : «Ne jetez pas ce document : trie-le pour qu'il puisse être recyclé !»
- **Contribution à l'économie locale**
- Promouvoir sur les supports de communication liés à l'événement, les potentialités d'accueil du territoire (hébergements, restauration etc...) et proposer des possibilités de courts séjours.

- Reportez-vous au site Internet du Parc **rubrique tourisme et loisirs** pour connaître la liste des hébergements, restaurants et sites touristiques du territoire.
- Demandez le guide touristique du Parc naturel de la Vallée de Chevreuse auprès de la Maison du Parc.



